

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 février à 10h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 février 2021.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MARIE-CHRISTINE FILARETO, MICHEL PIQUET, CARINE JOURDAIN, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, ADJOINTS AU MAIRE, FREDERIC SZYMCZAK, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, NATHALIE GABRYELEWICZ, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, JEROME DERVAUX, PATRICK FREMAUT, MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : JACQUES LEMAIRE A NELLY THIEFFRY, MARIE-JOSEE MASSON A GUY DERACHE, ANNE-SOPHIE DEBERDT A DIDIER BAERT, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A MARIE-CHRISTINE FILARETO

M. le Maire indique que suite à la démission de Mme Marie ENJALBERT et de Mme Nadine CANTELOUP, il a le plaisir d'accueillir deux nouveaux conseillers municipaux qui sont M. Patrick FREMAUT et M. Matthieu CAUVIN. Il leur remet leur carte et leur boutonnière.

Avant d'ouvrir officiellement la séance du Conseil Municipal, M. le Maire donne la parole au Maréchal des logis Chef Eric MICHEZ, de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile du Nord, pour une présentation de la Maison de Confiance et de Protection des Familles, celle-ci lutte contre les violences intrafamiliales et accompagne les victimes.

M. le Maire remercie M. le Maréchal des Logis Chef Eric MICHEZ pour sa présentation et indique qu'il peut compter sur la détermination et la volonté de la Municipalité. Il salue l'implication de Mme Carine JOURDAIN et Mme Lise FOUCART sur ce dossier et remercie M. Raymond MARTIN, Président du Conseil des Sages qui lui a rapidement fait part de sa volonté d'être un acteur majeur du dispositif ainsi que l'ensemble des membres du Conseil des sages. Il indique que c'est une première dans le département du Nord et c'est une fierté qu'Orchies soit reconnue comme ville test. Dans le cadre du mandat municipal, il y a trois orientations principales qui sont le vélo, le handicap et la fraternité. Cette dernière notion

trouve tout son sens dans le cadre des violences intrafamiliales. Un certain nombre d'actions ont été évoquées comme celles « d'armer » les femmes c'est à dire leur donner les moyens de pouvoir se défendre. La Municipalité va donc essayer de mettre en place des cours de self défense avec la gendarmerie nationale. Il y aura également des interventions auprès des enfants afin de leur donner les moyens de comprendre et de pouvoir réagir. La Municipalité va travailler avec la CTPS, Coordination Territoriale des Professionnels de Santé, fort active sur le territoire, la preuve en est que la ville a la chance d'accueillir un centre de vaccination. La Municipalité compte donc aussi sur eux pour lui venir en aide, ces sujets ayant déjà été évoqués avant la pandémie. Il ajoute que la Municipalité n'est pas spécialiste sur le sujet mais que M. Eric MICHEZ peut compter sur elle pour l'accompagner et sur sa détermination pour mettre fin à toutes ces violences.

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Audrey MILLET et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 17 Décembre 2020 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Modifications au sein du conseil municipal
 2. Indemnités de fonction aux élus
 3. Candidature au titre de « Ville amie des enfants »
 4. Convention MDPH
 5. Convention avec le Département pour le marquage du sol
 6. CLECT
 7. Tableau des effectifs
 8. « Savez-vous planter des arbres ? »
 9. Garanties d'emprunt NOREVIE
 10. Demande de subvention à l'Agence de l'eau
 11. Demande de FIPD au titre de la vidéo protection
 12. Demandes de subvention au titre de la DSIL et de la DETR
 13. Avance de subvention BCO SASP
 14. Débat sur les orientations budgétaires
-

MODIFICATIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire indique que lors de sa séance du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a retenu le chiffre de sept adjoints au maire.

Suite au retrait de sa délégation de M. Jacques LEMAIRE, il y a lieu de le remplacer en tant qu'adjoint.

En cas d'élection d'un seul adjoint, il précise que celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Il indique avoir reçu la candidature de M. Jean-Pierre GUENOT et invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

Il y a lieu également de remplacer M. Jacques LEMAIRE au sein des CA de la SPL de la Pévèle et du Collège du Pévèle.

Pour la SPL, M. le Maire indique avoir reçu la candidature de M. Jean-Pierre GUENOT.

Pour le CA du Collège du Pévèle, M. le Maire indique avoir reçu la candidature de Mme Nelly THIEFFRY et se déclare également candidat comme suppléant.

M. le Maire exprime une pensée émue envers M. Jacques LEMAIRE et sa famille. Il regrette la concomitance de la délibération avec ce que M. Jacques LEMAIRE il vit à ce jour. Il salue son travail et son implication tout au long de son engagement municipal et indique être très heureux qu'il reste au sein de la majorité pour la suite de son mandat.

M. le Maire indique que M. Jean-Pierre GUENOT restera en charge de l'animation et de la jeunesse. La culture restera un élément déterminant et important de la vie politique municipale. M. Jean-Pierre GUENOT a accepté avec Mme Marie-Christine FILARETO de mener la délégation de la culture, M. Patrick FREMAUT a aussi émis le souhait de travailler sur ces problématiques. Pour accompagner les élus en charge de cette délégation, la ville accueillera à partir du 1er avril 2021 Mme Alice WATTIER comme Directrice de la Médiathèque, qui sera chargée de faire des propositions pour mettre du lien et créer une dynamique autour de la culture.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre de M. Matthieu CAUVIN,

ELIT M. Jean-Pierre GUENOT, Adjoint à l'animation jeunesse.

Hormis le vote contre de M. Matthieu CAUVIN,

ELIT M. Jean-Pierre GUENOT au sein du CA de la SPL de la Pévèle.

Hormis le vote contre de M. Matthieu CAUVIN,

ELIT Mme Nelly THIEFFRY membre titulaire et M. le Maire membre suppléant au CA du Collège du Pévèle.

M. Jean-Pierre GUENOT indique qu'il est ravi d'être nommé Adjoint et que la Municipalité peut être assurée qu'il fera le travail, il a la volonté d'aider la jeunesse.

M. le Maire remet l'écharpe à M. Jean-Pierre GUENOT.

-2-

INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS

M. le Maire indique que les élus peuvent percevoir une indemnité en contrepartie de l'exercice effectif de leurs fonctions (articles L 2123-20 et suivants du CGCT).

Le montant total de ces indemnités ne doit pas dépasser une enveloppe indemnitaire globale, fixée de la manière suivante :

- pour le maire (article L2123-23 du CGCT) : 55% de l'IBT (Indice Brut Terminal de la fonction publique)
- pour les adjoints au maire (article L2123-4 du CGCT) : 22% de l'IBT

Ce montant est majoré de 15% en tant que commune siège du bureau centralisateur du canton.

Lors de sa séance du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a alloué des indemnités de fonction au maire, aux 7 adjoints et à 3 conseillers municipaux délégués.

M. Jean-Pierre GUENOT ayant été nommé adjoint, il propose au Conseil Municipal de le remplacer en tant que conseiller municipal délégué par M. David ACHIN et de nommer également conseillère municipale déléguée Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY.

M. le Maire indique qu'il s'agit de mettre en avant les deux missions exercées par M. David ACHIN et Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY qui sont le numérique et le vélo.

Pour tenir compte de ces changements, il propose au Conseil Municipal d'allouer, avec effet au 27 février 2021 une indemnité de fonction :

- au maire de 63,25% de l'IBT

- aux 7 adjoints de 18,34% de l'IBT
- aux 4 conseillers municipaux délégués de 9,17% de l'IBT

M. le Maire donne la parole à M. Matthieu CAUVIN qui indique que pendant cette période difficile où beaucoup de concitoyens ont des difficultés pour payer leurs factures, ils (le parti communiste et le rassemblement populaire français) pensent que le Conseil Municipal devrait montrer l'exemple et réduire les indemnités.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre de M. Matthieu CAUVIN,

APPROUVE d'allouer lesdites indemnités.

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. David ACHIN et Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY en tant que conseillers municipaux délégués et indique compter sur leur engagement et détermination pour faire vivre leur délégation.

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY qui remercie M. le Maire de sa confiance et assure qu'elle continuera à s'investir pour le vélo.

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN qui remercie M. le Maire pour sa confiance et indique que son but est de continuer avec ferveur à s'investir pour le numérique.

-3-

CANDIDATURE AU TITRE DE « VILLE AMIE DES ENFANTS »

Il donne la parole à M. Jean-Pierre GUENOT, Adjoint à l'Animation Jeunesse qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de candidater auprès de l'UNICEF France au titre de Ville amie des enfants.

Toutes les Villes amies des enfants s'engagent de façon globale dans cinq domaines : les cinq engagements.

1. Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité
2. Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité
3. Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire

4. Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune
5. Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veiller, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde

Elles doivent élaborer leur propre plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse en choisissant parmi les recommandations d'UNICEF France les actions dans lesquelles elles souhaiteront s'impliquer durant leur mandat 2020/2026.

Un accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble de ces recommandations sera proposé par UNICEF France tout au long du mandat par le biais de documents d'expertise, de méthodologie, de groupes de travail spécifiques. L'atteinte des objectifs sera mesurée en cours et en fin de mandat. L'objectif est bien d'obtenir sur le mandat des résultats durables à l'échelle du territoire.

M. le Maire indique que le but n'est pas d'avoir un label supplémentaire comme la Municipalité l'a obtenu au niveau des aînés, ce n'est pas une fin en soi mais un moyen pour continuer d'accompagner la politique municipale. Il ajoute l'attention que le Conseil Municipal porte aux problématiques de la jeunesse, de l'animation, des écoles et il y a vraiment cette volonté de continuer encore plus cette dimension. L'idée est de faire partie d'un collectif où la Municipalité pourra échanger sur les différents moyens de promouvoir la jeunesse. Il ajoute avoir demandé à M. Jean-Pierre GUENOT de réfléchir à un nouveau moyen de communication, un journal municipal pour enfants. La plupart des membres du Conseil Municipal ont accepté de participer. L'idée n'est pas de valoriser la politique municipale mais de donner aux enfants la possibilité de pouvoir s'exprimer, dire ce qu'ils pensent de telle ou telle chose à partir de la politique municipale. Par exemple, qu'un enfant qui participe au centre de loisirs puisse dire ce qu'il aime, ce qu'il recherche, ce qui est à améliorer ; sur le thème de la future médiathèque, que les enfants expriment ce qu'est pour eux une médiathèque, quels sont les services qu'ils recherchent au sein de cet équipement. L'idée est de donner la parole aux enfants. Il salue l'excellent travail mené par Mme Emilie PLAISANT et Mme Nathalie GABRYELEWICZ au sein du Conseil Municipal pour Enfants car les enfants sont ravis de ce qu'il s'y fait.

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY qui confirme la volonté de la Municipalité de donner la parole aux enfants.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite candidature.

CONVENTION MDPH

M. le Maire donne la parole à Mme Gilda GRIVON, Conseillère Municipale chargée de mission aux projets de création béguinages et foyers des aînés qui indique qu'il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer avec le Département du Nord et la MDPH59 une convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap.

Le contexte de la crise sanitaire et du confinement lié au COVID 19 a amplifié l'isolement des personnes âgées et fragiles. Dans ce cadre, le Département du Nord, en qualité de chef de file des politiques sociales, propose un partenariat avec la Maison Départementale du Handicap (MDPH). Il s'agit de développer ensemble une stratégie locale de lutte contre l'isolement en s'appuyant sur des outils comme le registre des personnes fragiles. La MDPH et le Département au titre de la délivrance des prestations liées à l'autonomie disposent d'une connaissance des bénéficiaires par commune. Leurs services pourront donc intervenir en complémentarité des actions du CCAS

M. le Maire indique qu'il s'agit d'avoir une nouvelle corde à son arc en direction des séniors. Il salue une nouvelle fois M. Raymond MARTIN qui œuvre à côté de la Municipalité pour développer des actions en leur faveur. L'idée est d'avoir un nouvel outil de connaissance sur la situation des plus fragiles parmi les séniors et de pouvoir leur apporter une aide efficace.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE MARQUAGE AU SOL

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1^{er} Adjoint au maire à l'Urbanisme et aux travaux qui indique qu'il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Département du Nord relative à la signalisation horizontale sur les routes départementales en agglomération.

Le marquage routier relève de la responsabilité de la commune en agglomération.

Dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale envers les communes de moins de 10 000 habitants, le Département propose à la commune de réaliser, en agglomération, le marquage de guidage et le marquage obligatoire aux carrefours.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

-6-

CLECT

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité et Représentant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui indique que le Conseil Municipal est invité à adopter le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCPC réunie le 25 janvier 2021 concernant la restitution de la compétence POLITIQUE DE LA VILLE à la commune d'Ostricourt et la compétence ECLAIRAGE PUBLIC.

Suite à la reprise de la compétence éclairage public par la communauté de communes en 2017, la CCPC propose de poursuivre les travaux de renouvellement des équipements pour atteindre un passage au 100% LED sur tout le territoire.

Dans ce cadre, un transfert de charges supplémentaire a été calculé sur la base d'un passage aux LED et d'un changement de toutes les armoires, soit une réduction de l'attribution de compensation de la ville d'Orchies de 26 569,63€ sur 20 ans, le coût total de l'investissement sur le territoire communal étant estimé à 553 429€ HT.

M. le Maire indique les bienfaits sur un plan environnemental et économique, le LED étant moins consommateur d'énergie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité d'adopter ledit rapport.

TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire propose au Conseil Municipal la modification suivante au tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril prochain : la création d'un poste de bibliothécaire territorial à temps complet.

Il s'agit du recrutement pour la direction de la future médiathèque : Alice WATTIER - mutation de la CCPC

M. le Maire indique que Mme Alice WATTIER était responsable du réseau des médiathèques au sein de la CCPC, elle a l'envie, la compétence et la détermination.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite création de poste

« SAVEZ-VOUS PLANTER DES ARBRES ? »

M. le Maire donne la parole à M. Marc DUPUIS, Conseiller Municipal chargé de mission à l'Agenda 21 et Transition écologique qui indique qu'en décembre dernier, la Municipalité a proposé aux particuliers de commander des arbres avec l'accompagnement du service espaces verts de la ville.

Plus d'une quinzaine de foyers se sont inscrits à cette démarche et ont eu la possibilité de demander conseil sur le choix de l'arbre (des variétés locales adaptées et prédisposées à la nature des sols, elles répondent au climat de la région et permettent la préservation de la biodiversité de l'écosystème / des arbres fruitiers) en fonction de la taille du jardin et de la composition des sols.

Dans le cadre de cette opération, appelée « Savez-vous planter des arbres ? », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation à l'achat d'arbres par des particuliers à hauteur de 50%.

Il s'agit d'un budget de 20 à 45€ par arbre après réduction de l'aide municipale. La livraison et la plantation des arbres sont prévues début mars par les services techniques.

M. Marc DUPUIS indique le rôle et les principaux atouts des arbres :

- stocker le dioxyde de carbone et purifier l'air
- protéger les cultures du vent, des grandes chaleurs, de la neige
- l'espace boisé permet de créer un abri pour les animaux
- réduire le stress et accélérer la guérison
- en zone urbaine : le bien être des habitants et lutter efficacement contre la création des îlots de chaleur
- éléments de décoration

M. le Maire ajoute que les bienfaits des arbres sont multiples et donne la parole à Mme Marie-Christine FILARETO qui indique travailler sur la problématique du carré potager en ville, la récupération de l'eau de pluie et le compostage. Il y a des réflexions en cours afin de mettre les projets en lien de façon à proposer un projet global sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite participation.

-9-

GARANTIES D'EMPRUNTS NOREVIE

M. le Maire donne la parole à Mme Carine JOURDAIN, Adjointe aux Affaires sociales, à l'Intergénérationnel, aux logements et à la Démocratie participative qui indique que dans le cadre de la construction de 55 logements (36 collectifs et 19 individuels) rue des Jonquilles (phase VII du Carnoy), NOREVIE a sollicité l'octroi des garanties de la commune pour couvrir le remboursement des emprunts suivants auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- prêt PLUS Construction pour la construction de 33 logements soit 3 170 240€
- prêt PLUS Foncier pour l'acquisition foncière de 33 logements soit 956 756€
- prêt PLAI Construction pour la construction de 15 logements soit 1 246 075€
- prêt PLAI Foncier pour l'acquisition foncière de 15 logements soit 404 124€
- prêt Booster Taux fixe - Soutien à la production pour la construction de 55 logements soit 825 000€
- prêt PLS Construction pour la construction de 7 logements soit 442 076€
- prêt PLF Foncier pour l'acquisition foncière de 7 logements soit 261 187€
- prêt PLS Complémentaire Construction pour la construction de 7 logements soit 423 377€

D'autre part, dans le cadre de la construction de 51 logements (27 collectifs, 8 semi-collectifs et 16 individuels) rue Léon Rudent (friche CARNEAU), NOREVIE a également sollicité l'octroi des garanties de la commune pour couvrir le remboursement des emprunts suivants auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- prêt PLS Construction pour la construction de 10 logements soit 331 412€
- prêt PLS Foncier pour l'acquisition foncière de 10 logements soit 420 799€
- prêt PLS Complémentaire Construction pour la construction de 10 logements soit 462 718€
- prêt Booster Taux fixe - Soutien à la production pour la construction de 10 logements soit 132 211€
- prêt PLS Construction pour la construction de 16 logements soit 865 561€
- prêt PLS Foncier pour l'acquisition foncière de 16 logements soit 855 258€
- prêt PLS Complémentaire Construction pour la construction de 16 logements soit 1 058 821€
- prêt Booster Taux fixe - Soutien à la production pour la construction de 16 logements soit 302 187€
- prêt PLS Construction pour la construction de 17 logements soit 1 426 753€
- prêt PLS Foncier pour l'acquisition foncière de 17 logements soit 670 381€
- prêt PLAI Construction pour la construction de 8 logements soit 590 519€
- prêt PLAI Foncier pour l'acquisition foncière de 8 logements soit 300 770€
- prêt Booster Taux fixe - Soutien à la production pour la construction de 25 logements soit 330 602€

M. le Maire indique qu'en obtenant des garanties par la ville, cela diminue les charges d'emprunt du bailleur social, Norevie, et cela lui permet d'être plus présent et plus opérationnel sur le territoire.

M. le Maire donne la parole à M. Matthieu CAUVIN qui indique qu'en consultant les statistiques de l'union régionale pour l'habitat HLM concernant la CCPC, 58% des locataires ont des revenus modestes ou inférieurs au PLAI et 63% des personnes en attente d'un logement ont aussi des revenus inférieurs au PLAI. Il est demandé de voter pour des garanties d'emprunts de construction où les personnes au revenu inférieur au PLAI représentent 22% des constructions soit 23 logements ou 16,25% du montant des emprunts alors que les demandeurs PLS, qui ont plus de revenus et ne sont que 6% des demandeurs, vont bénéficier de près de 50% des logements. Le logement social, c'est très bien mais il faut un logement social adapté à tous et notamment aux plus modestes et cela ne semble pas être le cas. C'est pourquoi il votera pour mais cela ne leur plaît pas du tout.

M. le Maire indique que M. Matthieu CAUVIN fait un amalgame entre la CCPC et la ville d'Orchies. La commune est depuis très longtemps loin devant les standards légaux en termes d'habitat à loyer modéré. Les PLS, PLUS et PLAI sont accessibles en fonction des revenus de chacun. Les PLS et PLUS sont des dispositifs qui permettent à plus de 80% de la population française d'être éligible à ces logements à loyer modéré. Sur Orchies il y a plus de PLAI que de PLS et PLUS et c'est l'idée de pouvoir permettre à des familles dont le chef de famille est fonctionnaire ou cadre de bénéficier d'un logement à loyer modéré. Aujourd'hui ce projet vise plus les PLS et PLUS car la demande existe sur Orchies. M. le Maire ajoute qu'il n'acceptera pas que l'on présente les choses de façon un peu partisane car la ville accueille tout le monde et indistinctement de son origine, ses revenus, sa culture. Elle est une ville ouverte. La Municipalité répond à toutes les demandes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de garantir lesdits emprunts.

-10-

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

M. le Maire donne la parole à Mme Emilie PLAISANT, Conseillère Municipale chargée de mission au Conseil municipal des enfants et aux parcs urbains qui indique que dans le cadre de l'aménagement d'une mare située face à la piscine, en bordure des jardins familiaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau au titre de l'Appel à projets « eau et biodiversité » en milieu urbanisé.

L'aide sollicitée est de 46 077,15€ pour une dépense totale prévisionnelle de 65 824,50€ HT, soit 70%.

Le site devrait ainsi être entouré d'une haie et agrémenté de nombreuses plantations d'essences locales.

Elle ajoute que le site étant un bassin de cantonnement, il protège le lotissement avoisinant. L'idée est de créer une zone de préservation de la biodiversité répondant aux critères d'un refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) en partenariat avec les agents du service espaces verts mais aussi avec la LPO du Nord, le PNR (Parc Naturel Régional Scarpe Escaut) et des associations locales spécialisées. Les aménagements comporteront des plantations de haies, d'arbres, de plantes aquatiques... Cet appel à projet vise à promouvoir et financer ces aménagements alliant les enjeux eau, biodiversité et prise en compte du changement climatique en ville.

M. le Maire indique que l'idée est de favoriser une sorte d'écosystème et pourquoi pas faire un lieu de balade pour les Orchésiens sur la partie bassin de tamponnement. La réflexion n'est pas achevée sur la destination pour la partie ancien terrain de rugby: une aire de jeux pour enfants, un terrain de football synthétique... L'idée est de donner à l'ensemble de cette parcelle une dimension ludique et familiale.

M. le Maire remercie les élus, Mme Virginie MEAUZOONE, DGS et M. Adrien LARTISIEN, Chargé de mission, qui travaillent sur la recherche de subventions ainsi que M. le Sous-Préfet, M. Jacques DESTOUCHES. Il salue l'ensemble des collectivités qui les accompagnent: la CCPC, la région Hauts de France et le département du Nord.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de solliciter ladite subvention.

- 11 -

DEMANDE DE FIPD AU TITRE DE LA VIDEO PROTECTION

M. le Maire donne la parole à Mme Lisa FOUCART, Conseillère Municipale chargée de mission à l'École de musique, au développement du civisme et à la civilité qui indique qu'en 2020, la ville a complété le dispositif de vidéo protection avec trois caméras.

Deux caméras ont été installées au niveau des parkings de la gare. L'une, panoramique, est installée au « rond-point des cochons », l'autre est nomade. La troisième est localisée place du général de Gaulle. C'est une caméra pour la lecture de plaque des véhicules qui traversent le parking de la mairie.

Le total actuel des caméras est donc de 32.

Dans la continuité de ce programme, la ville envisage de compléter le dispositif avec 3 caméras : route de Marchiennes, au parc du Millénium - Jean MONTOIS et devant les ateliers municipaux.

Pour le parc, il s'agit d'une caméra panoramique pour la surveillance du parc et de l'aire de jeu pour jeunes enfants.

Pour la route de Marchiennes, ce serait une caméra de lecture de plaque dans les deux sens.

Pour les ateliers, il s'agit de sécuriser les abords du bâtiment pour prévenir les intrusions.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance de 11 677,44€ soit 40% de la dépense prévisionnelle totale de 29 193,59€ HT.

M. le Maire indique que ces demandes de caméras supplémentaires s'agrègent aux trois caméras multi objectifs obtenues par le biais du Conseil Régional Hauts de France à proximité et dans la gare.

M. le Maire donne la parole à M. Matthieu CAUVIN qui indique qu'ils sont opposés à la vidéo protection car ils considèrent qu'il faut donner la priorité aux moyens humains comme renforcer les effectifs de la Police Municipale.

M. le Maire indique qu'il y a une annonce en cours pour le recrutement d'un quatrième agent de Police Municipale. Il ajoute que la Municipalité essaye d'améliorer la qualité de travail des agents et c'est la raison pour laquelle, à leur demande, a été mise en place une signalétique supplémentaire ; ils ont aussi fait l'objet d'une augmentation de revenus. La Municipalité essaye d'accompagner la Police Municipale qui fait part de ses besoins pour pouvoir travailler et cela passe parfois par la mise en place de vidéo protection supplémentaire. Le nombre de caméras et leur localisation sont déterminés en lien avec la Police Municipale et la gendarmerie nationale.

M. le Maire donne la parole à Mme Carine JOURDAIN qui indique que la mise en place de caméras est soutenue par les conseils de quartiers ; les habitants demandent de protéger les lieux notamment au niveau des jeux pour enfants.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre de M. Matthieu CAUVIN,

APPROUVE de solliciter ladite subvention.

-12-

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL ET DE LA DETR

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON, Conseiller Municipal chargé de mission à la mobilité et aux transports qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre de la DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) pour la construction du nouveau service de gestion comptable.

Le montant de la subvention sollicitée est de 766 390,97€, soit 40% du montant prévisionnel des travaux, estimé à 1 915 977€ HT.

Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment à l'angle de la rue François Herbo et de l'avenue Kennedy, à proximité de la gare, destiné à accueillir des agents de la Direction Régionale des Finances Publiques avec deux fonctions :

- un service de gestion comptable soit 27 postes de travail d'agents
- un tiers-lieu de 15 postes de travail pour le télétravail

M. le Maire indique que la Municipalité a été sollicité par la DGFIP pour accueillir un service de gestion comptable, c'est un lieu où l'on regroupe des trésoreries qui ont fermé c'est à dire Marchiennes, Orchies, Pont à Marcq, Templeuve et Phalempin. Quatorze communes du

département sont concernées dont Orchies mais Orchies accueille en plus un tiers lieu.

M. le Maire donne la parole à M. Matthieu CAUVIN qui indique que l'Etat ferme des perceptions et ensuite se décharge sur la commune et fait payer son centre par le contribuable. Il demande s'il y a des certitudes sur les services qui seront rendus aux Orchésiens et aux habitants des environs. Il demande quel sera le nombre de personnes qui travaillera dans ce centre et qui était rattaché aux perceptions car malheureusement il s'agira probablement de mutations plus ou moins forcées et pas de créations de poste.

M. le Maire indique avoir eu des engagements de la part du Directeur Régional des Finances Publiques, le service donné aux concitoyens et aux communes sera maintenu. 27 agents sont concernés, 15 agents pour le tiers lieu donc 42 agents présents sur la Commune. L'objet de la subvention est le financement de ce dispositif, il remercie M. le Sous-Préfet pour son aide car il a accepté de verser le maximum c'est à dire 40% du montant total des travaux et lorsque le bâtiment sera construit il sera loué à la DGFIP qui versera un loyer à la commune. C'est une fierté pour la ville car Orchies est retenue parmi les 648 communes du département du Nord pour accueillir un équipement public comme une perception.

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN qui indique que le fait d'héberger des fonctionnaires en plus sur le territoire communal participe à créer une activité économique pour les commerçants et restaurants, c'est un plus pour la ville.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de M. Matthieu CAUVIN,

APPROUVE de solliciter ladite subvention.

-13-

AVANCE DE SUBVENTION BCO SASP

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique que suite à la demande de Frédéric SZYMCZAK, Président du BCO SASP, il est proposé au Conseil Municipal de voter une avance de subvention de 50 000€ au club de basket afin de lui éviter des difficultés de trésorerie.

Cette avance représente 50% du montant de la subvention 2021, d'un montant prévisionnel total de 100 000€.

M. le Maire donne la parole à M. Frédéric SZYMCZAK qui indique que c'est une période compliquée pour les entreprises. Le BCO SASP a du mal à pallier le manque de partenariat avec les entreprises privées en ce début d'année. Du fait de leur exercice de juillet à juin, il est

difficile de pouvoir régler les salaires et les charges malgré les aides de l'Etat. La subvention va leur permettre d'avancer sereinement jusqu'à la fin de saison en juin.

M. le Maire indique que la Commune soutient les associations, le sport et le BCO dans toutes ses dimensions, le basket professionnel au travers du BCO SASP, présidé par M. Frédéric SZYMCZAK et le basket amateur au travers du BCO association présidé par M. Daniel TELLIEZ. Le basket est une identité très forte de la Commune. De plus le club évolue au sein du magnifique équipement qu'est la Contact Pévèle Arena et l'idée est de continuer à soutenir le club très fortement. Aujourd'hui les entreprises qui s'étaient engagées à être partenaires du club ont des difficultés pour payer leurs charges et il est compliqué de donner de l'argent pour un partenariat sportif alors même qu'il n'y a pas de spectacle car les matchs se jouent à huis clos actuellement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite avance de subvention.

-14-

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique que le Conseil Municipal est invité à engager le Débat d'Orientations Budgétaires conformément à l'article L 2312-1 du CGCT.

M. Michel PIQUET remercie l'ensemble des services, notamment les coordonnatrices Mme Véra GENGEMBRE, Directrice Générale Adjointe et Mme Virginie MEAUZOONE, Directrice Générale des Services, ainsi que les membres de la commission des finances qui apportent leur dynamique et leur réflexion sur les débats financiers, sur la fiscalité et les investissements.

M. le Maire donne la parole à M. Matthieu CAUVIN qui indique que la crise sanitaire et les politiques gouvernementales plongent une grande partie des concitoyens dans des difficultés toujours plus grandes. Même si certains ont du mal à la voir, tout le monde peut le constater. Le parti communiste et le rassemblement populaire français ne peuvent pas cautionner un budget prévisionnel où certains investissements et certaines orientations vont à l'encontre des intérêts des concitoyens et auraient pu être remis à plus tard. L'argent qui sera investi ne pourra pas être utilisé ailleurs et il ne sera pas possible de répondre aux besoins urgents de nombreux Orchésiens. Ils auraient aimé la mise en place de certaines mesures afin d'améliorer le pouvoir d'achat des Orchésiens comme une aide aux familles dont les enfants font du sport ou une activité culturelle, une aide aux étudiants, des aides aux entreprises... Le parti communiste et le rassemblement populaire ne suivront pas sur ce budget prévisionnel qu'ils n'approuvent pas mais cela ne les empêchera pas de soutenir le Conseil Municipal sur certains projets.

M. le Maire indique que M. Matthieu CAUVIN est un membre du Conseil Municipal qui représente l'ensemble de la population Orchésienne et non un membre du parti communiste. Or, depuis l'ouverture de la séance il ne fait qu'intervenir au nom du parti communiste français section locale et non en son nom propre, ce qui est une dérive. Il ajoute que M. Matthieu CAUVIN, en qualité de secrétaire de la section locale, avait présenté ses vœux à l'ensemble de la population Orchésienne et pas une seule fois dans le corps du texte le terme Orchies était présent. Il indique que faire ses interventions en lieu et place du parti communiste n'est pas une façon de représenter la ville d'Orchies. Il a été élu car il fait partie d'une liste, il représente des idées et ses idées ne sont pas guidées par le seul parti communiste français, il trouve cela dommage que M. Matthieu CAUVIN n'apporte pas un autre regard que celui du parti communiste français.

M. le Maire donne la parole à M. Matthieu CAUVIN qui indique qu'il n'est pas un électeur libre et donnera toujours la position du parti communiste et du rassemblement populaire. Ils ont été élus à 12% sur un programme, ce n'est pas ses idées personnelles qui priment mais celles de l'ensemble du collectif. C'est pourquoi il parlera au nom du parti et au nom de la ville.

M. le Maire indique que leur programme n'a pas été jugé majoritairement acceptable par la population orchésienne. Aujourd'hui leur programme n'a rien à voir, il s'agit de savoir si ce qu'il représente dans la majorité va ou non dans le bon sens. Il ajoute regretter que, par préjugés, M. Matthieu CAVIN soit capable de refuser quasiment tout d'un budget. L'objet d'un débat d'orientation budgétaire est de présenter les mesures financières pour l'année à venir et les autres années et de pouvoir en discuter. M. le Maire indique que les personnes qui l'accompagnent sur sa liste ont été élues pour défendre tous les Orchésiens et de façon indistincte et c'est peut-être la différence entre eux pour décider ce qui est bon pour la Commune.

M. le Maire donne la parole à M. Matthieu CAUVIN qui indique qu'il représente tout de même 12% de la population qui a voté pour eux. Ces personnes veulent qu'il défende en Conseil Municipal, non pas sa position personnelle mais celle du programme qui a été réalisé avec la population. Le but est de parler pour ces 12% et d'améliorer la vie de la majorité de la population d'Orchies. Cela ne les empêchera pas de soutenir certains projets qu'ils trouvent positifs comme la médiathèque.

M. le Maire indique être très fier de pouvoir proposer un tel budget à la population. Il s'agit de près de 15 millions d'euros qui vont être dépensés sur la Commune pour la période 2021/2024, soit un total de 40 à 50 millions d'euros en comptabilisant tous les investissements c'est à dire ceux menés par le Mairie et ceux menés par les différents prestataires privés et publics. Etre capable d'avoir une telle opportunité pour une Commune d'environ 9000 habitants c'est apporter énormément de services et de bien être à la population. Il remercie la DGS, M. Michel PIQUET, l'ensemble des élus et des services. C'est une réussite collective: les élus, les services, la population et les associations. La dette est maîtrisée, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et l'investissement ne fait qu'augmenter.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Christine FILARETO qui indique qu'aucun Orchésien n'a été laissé de côté pendant le confinement et la crise sanitaire grâce aux actions de terrain des élus et les moyens mis en place par la Municipalité. Concernant les aides aux entreprises, elles ont été mises en place en essayant d'anticiper les difficultés qui s'amorçaient, en étant sur le terrain auprès des commerçants et des artisans. Elle ajoute qu'il est difficile d'entendre de tels propos, la ville est exemplaire et s'efforce de mettre une dynamique au profit de tous. Elle indique que même si M. Matthieu CAUVIN défend le parti communiste, il n'a pas le monopole d'une politique sociale de gauche.

M. Matthieu CAUVIN indique défendre les intérêts des travailleurs et du parti communiste. Il indique que c'est très bien que des choses aient été mises en place dans l'intérêt des concitoyens pendant la crise sanitaire mais d'autres choses peuvent être majorées et améliorées. C'est le but de son intervention, montrer qu'ils ont des idées, ils ne sont pas dans l'opposition systématique, ils suivront sur certains projets et pas d'autres.

PAS DE VOTE

La séance est levée à 13h00.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Marie-Christine FILARETO	
Michel PIQUET	
Carine JOURDAIN	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jean-Pierre GUENOT	
Frédéric SZYMCZAK	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY	
David ACHIN	

Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Cécile DUPUIS	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Michel DEPREZ	
Marc DUPUIS	
Emilie PLAISANT	
Jérôme DERVAUX	
Patrick FREMAUT	
Matthieu CAUVIN	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Marie-Josée MASSON (Procuration à Guy DERACHE)	
Anne-Sophie DEBERDT (Procuration à Didier BAERT)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Marie-Christine FILARETO)	